

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 janvier 2022 en mairie sous la présidence de Monsieur ARGOUD Yvan, Maire en exercice.

Présents : ARGOUD Yvan – BOUVERET Maryse (procuration de COZ Loïc) - FINAND Françoise (procuration de DEZARNAUD Sylvie) - SEIGLE Philippe (procuration de BRUCHON Dominique) - LAMBERT Corine - ANTUNES Nathalie - DELUCHI Franck (procuration de ARMANDO Pierre-Louis) - POIPY Lionel (procuration de CAIZERGUES Claire) - PINGET Marie-Claude - ROUZIER Frédéric

Absents (excusés) : COZ Loïc - BRUCHON Dominique – DEZARNAUD Sylvie - CAIZERGUES Claire - ARMANDO Pierre-Louis

Secrétaire de séance : POIPY Lionel

POINT N°1 : DOSSIERS D'URBANISME

1° Déclarations préalables

- ◆ Rénovation de façades et changement de volets

Parcelle concernée : section AK N°207 - 36, rue du loup

Cette demande a été transmise pour avis, à l'architecte des bâtiments de France.

- ◆ Réfection et isolation de toiture

Parcelle concernée : section AD N°124 -110, rue basse

Cette demande a été transmise pour avis, à l'architecte des bâtiments de France.

- ◆ Installation de panneaux photovoltaïques

Parcelle concernée : section AM N°531 - 840, route de Vienne

Le conseil souhaiterait que les panneaux soient encastrés dans la toiture.

- ◆ Aménagement intérieur pour accueillir une crèche

Parcelles concernées : section AC N°268, N°78 -46, montée de l'embranchement

Cette demande a été transmise pour avis, à l'architecte des bâtiments de France.

2° Permis de construire

- ◆ Construction de 2 maisons individuelles

Parcelle concernée : section AH N°330

685, chemin de Gambaloup

Cette demande a été transmise pour avis, à l'architecte des bâtiments de France.

- ◆ Construction d'une maison individuelle

Parcelle concernée : section AH N°60 - 32, chemin de la Perlande

Cette demande a été transmise pour avis, à l'architecte des bâtiments de France.

3° Divers

- ◆ Les parcelles AD N°20 et N°33 sont en vente. Un emplacement réservé est inscrit dans le PLU sur la parcelle N°20. La commune n'ayant aucun projet à court terme, elle ne s'opposera pas à cette vente.

♦ Des particuliers transmettent actuellement des courriers concernant une modification du classement de leurs parcelles au PLU. Ils seront étudiés dans le cadre de la mise en place du PLUi.

POINT N°2 : FINANCES

1° : autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2022

♦ Le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) par son article L 1612-1 précise qu'en l'absence d'adoption du budget et jusqu'au 15 avril, l'organe délibérant, peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans ce cadre, le conseil municipal autorise à l'unanimité l'ouverture de crédits d'investissement pour les articles ci-dessous :

Chapitre 20 - article 2051 : concessions et droits similaires : 9.436,00 €

Chapitre 21 - article 2128 : autres agencements et aménagements de terrains : 5.000,00 €

2° : changement de copieurs

♦ La commune va changer de prestataire au niveau de ses copieurs. Il a été décidé d'acheter le matériel pour un coût de 6.711,10 € TTC. Le prestataire ayant conduit la négociation du marché sera rémunéré à hauteur de 11.347 € ht dont 6.000 € ht étalés sur 24 mois.

3° : purificateurs d'air

♦ La commune a perçu une subvention de 1.361,51 € de la part de la Région pour l'installation de purificateurs d'air dans les classes du groupe scolaire et à la cantine.

POINT N°3 : PERSONNEL COMMUNAL

1° : Effectifs

♦ Un point est fait sur les absences en cours pour maladie et accident du travail. Une personne sera recrutée pendant environ 2 mois, pour pallier une absence au secrétariat.

2° : Service technique

♦ Une surcharge de travail a entraîné beaucoup d'heures supplémentaires pour un agent, dont une partie ne pourra pas être récupérée et conduira au paiement d'heures supplémentaires.

♦ Un stagiaire sera accueilli au service technique pendant 2 semaines en avril. Dans le cadre de ses études, il participera à la création d'une bande végétale sous le cabinet paramédical.

POINT N°4 : PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE

♦ La DREAL informe de l'achèvement de l'étude du 3^{ème} plan de protection de l'agglomération Lyonnaise. Les deux premiers ne concernaient pas notre commune,

ce plan englobe dorénavant l'ensemble des communes de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône. Il définira la stratégie de l'Etat et des partenaires territoriaux pour améliorer la qualité de l'air au niveau local pour la période 2022-2027. Il intègre 35 actions regroupées en cinq grandes thématiques (industrie et BTP, résidentiel-tertiaire, agriculture, mobilité et urbanisme, communication). La pollution par le chauffage au bois est mise en avant un changement obligatoire des installations antérieures à 2003. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce nouveau plan.

POINT N°5 : TRAVAUX AU BOURG DE TOURDAN

1° : Avenant 1 au lot 6 menuiseries extérieures bois

♦ Le conseil municipal valide à l'unanimité l'avenant 1 au marché de l'entreprise PARET prenant en compte les travaux non réalisés sur le lot 6, représentant une moins value de 6.090,00 € HT.

2° : Place de Tourdan

♦ Le revêtement devra être fixé dans l'attente de travaux plus conséquents.

3° : Bibliothèque

♦ Un point est prévu lundi prochain avant la mise en place du mobilier. La société Mobidécors doit livrer le mobilier le 24 janvier. Les réserves concernant les travaux ont été levées hier.

♦ Il sera nécessaire de prévoir la nouvelle signalétique de la médiathèque.

4° : Aménagement extérieur

♦ Une réunion vient d'avoir lieu en présence de l'entreprise en charge de l'aménagement extérieur et la personne de la maîtrise d'œuvre en charge de cette partie pour lancer les travaux.

5° : Gîtes

♦ Un point va être fait sur le réseau électrique dans les gîtes, et le service informatique d'EBER sera contacté pour la partie téléphonie et internet.

6° : Portail d'entrée des gîtes

♦ Une somme sera mise au budget pour l'installation d'un portail en ferronnerie.

POINT N°6 : MARCHE DE NOEL

♦ Il s'est bien déroulé et 5 gagnants de la tombola ont pu bénéficier d'un panier garni de produits locaux offerts par la commune.

POINT N°7 : TOURISME

1° Office de tourisme

♦ Des animations sont prévues cette année par l'office de tourisme, avec en principe une chasse au trésor sur les communes d'Anjou, de Montseveroux et de Revel-Tourdan.

♦ Une visite nocturne est également prévue à Revel-Tourdan en 2022.

2° Gestion des gîtes

- ♦ La commune se rapprochera d'organismes tels que gîtes de France, clévacances, pour des conseils sur la gestion des gîtes.

POINT N°8 : ENVIRONNEMENT

1° Prolifération des pigeons

- ♦ L'installation d'un pigeonnier contraceptif est possible pour réduire la population de pigeons. Le coût est cependant de l'ordre de 25.000 € à l'installation plus environ 3.000 € de frais par an. Les résultats ne sont visibles qu'entre 5 à 10 ans : à suivre.

2° Bois communaux :

- ♦ Coupe affouagère :

Il sera pris contact avec la charte forestière pour avoir des renseignements sur les nouvelles façons de valoriser les espaces boisés.

3° Eclairage public :

- ♦ Une réflexion globale est nécessaire pour l'éclairage public (réduction d'intensité, suppression de l'éclairage dans certains secteurs, installation de nouvelles lampes dans d'autres). Une étude d'éclairage sera demandée à territoire énergie de l'Isère TE38.

4° Chauffage des bâtiments communaux :

- ♦ L'association pour une gestion durable de l'énergie (AGEDEN) a été contactée pour le chauffage du foyer rural, de la mairie et de l'école et doit fournir des pistes de remplacement du mode de chauffage actuel.
- ♦ Suggestion : des panneaux photovoltaïques pourraient être installés sur le toit de l'école.

5° Mare :

- ♦ Les enseignants seront consultés pour avis sur l'implantation et l'intérêt d'une mare près de l'école.

6° Collectif éco-citoyen :

- ♦ Il leur sera demandé un courrier pour préciser leurs demandes. Une rencontre est prévue avec M. Monteyrenard, vice-président de la communauté de communes EBER pour programmer une réunion publique afin de présenter la démarche environnementale d'EBER.

7° Projet concordia :

- ♦ Une réunion est programmée jeudi prochain pour discuter du chantier prévu.

POINT N°9 : BATIMENTS

1° Entretien des chaudières gaz

- ♦ Au vu des devis demandés, il est décidé de confier, comme jusqu'à présent, l'entretien des chaudières de la mairie et du stade à Engie home services.

POINT N°10 : DIVERS

1° Gestion de la pandémie COVID 19

♦ Il est rappelé qu'il est possible pour les associations, d'organiser leur assemblée générale, mais sans boissons ou repas.

2° Demande d'installation d'un camion pizza

♦ Le conseil municipal décide d'autoriser l'installation de ce commerce une fois par semaine, le lundi, le mardi, le jeudi ou le vendredi, place des terreaux, sans fourniture d'électricité.

3° Taupes sur le stade de football

♦ Le service technique a été chargé de s'en occuper.

4° Alarmes dans les bâtiments communaux

♦ Il a été demandé à Préventis, qui équipe déjà notre commune, d'étudier la modernisation des systèmes d'alarme dans les bâtiments équipés, et éventuellement l'installation d'alarme dans les bâtiments du bourg de Tourdan.

Le Maire
Yvan ARGOUD